

LE DÉPARTEMENT
22 JAN. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

N° CP 51/07
Séance du 19 janvier 2007

COMMUNICATION RELATIVE AU FICHIER MISSIONS CONFIEES AUX CONSEILLERS GENERAUX ET A SON MODE D'ACCES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

➤ donne acte au Président de la communication relative à la numérisation et à la globalisation de l'accès, via l'intranet départemental, du fichier « Missions confiées aux Conseillers Généraux » à compter du 26 janvier 2007.

Acte certifié exécutoire
Révisé le 22 JAN. 2007
Publié le 26 JAN. 2007
Pour le Conseil Général
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER